



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-sept mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 mai 2025.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Alain TOUCHARD, Maire, Mme Odile MATHIEU, Adjointe, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET et M. Mathieu HENRI, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Annie TAVENNEC donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Madame Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Mathieu HENRI donne pouvoir à Mme Sophie LOPES.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.1 : FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :

2025-29. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES ABRÈS » 2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12, l'article L. 2222-3,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal, d'élire en son sein, Monsieur Jean-Pierre GUILLOT, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte financier unique, doit être adopté,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement « Les Abrès », dressés par Monsieur Alain MORLIERAS, Comptable public au Service de Gestion Comptable d'Orléans Métropole, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Vu l'avis de la Commission Générale du mardi 20 mai 2025,

Monsieur le Maire étant absent de la séance, la présidence est assurée par Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint délégué aux Travaux.

Pour rappel, la délibération n° 2024-75 du 26 novembre 2024 a approuvé la clôture du budget du lotissement « Les Abrès ».

Madame Anne PELLÉ, Adjointe déléguée aux Finances, présente la synthèse du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement « les Abrès » :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes	Prévision budgétaire totale	162 500,00 €
	Recettes réalisées	78 530,08 €
	Restes à réaliser	-
Dépenses	Prévision budgétaire totale	162 500,00 €
	Dépenses réalisées	78 530,08 €
	Restes à réaliser	-
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-
Résultat antérieur reporté	Résultat antérieur reporté	-
Solde d'investissement	Excédent/Déficit	-
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes	Prévision budgétaire totale	685 010,00 €
	Recettes réalisées	78 530,08 €
Dépenses	Prévision budgétaire totale	685 010,00 €
	Dépenses réalisées	417 300,98 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 338 770,90 €
Résultat antérieur reporté	Résultat antérieur reporté	338 770,90 €
Résultat de clôture	Excédent/Déficit	-
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	-

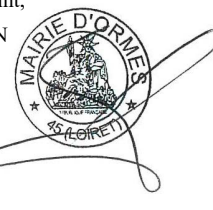
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du budget annexe du lotissement « Les Abrès » pour l'année 2024.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 28 mai 2025.

Par délégation du Maire,

Le troisième Adjoint,

Jacques SEGUIN



Transmis au Représentant de l'État le : 28 mai 2025.

Publié ou notifié le : 2 juin 2025.